

REUNION DU 04 AVRIL 2017

L'an deux mille dix-sept, le quatre avril à 20 h 00, les membres du Conseil municipal de la commune nouvelle de Marigny-le-Lozon se sont réunis dans la salle de la Mairie sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L.2121-7 et L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Convocation	29/03/2017	Affichage	05/04/2017
-------------	------------	-----------	------------

les membres du conseil municipal : LEMAZURIER Fabrice, BOURBEY Marc, TURGIS Pierre, HOMMET Bernadette, LEGRAVEREND Jean-Claude, GENET Philippe, BESSON Huguette, MONTAGNE Noël, LECOURTOIS Nicole, FAUVEL Véronique, LESAGE Florence, HELAINE Stéphane, DOLOUE Cédric, BISSON Valérie, HEUGUET Cédric, TAPSOBA Désiré, LEGENDRE Martine, BISSON Caroline, HEUVET David, HEBRET Magali, GIRES Pascal, COTENTIN Thierry, GIRES Jean-Yves, LAMOUREUX Serge, LE BIHAN Stéphane, MARTIN Fabienne, EUGENE Christiane, GUESDON Joël, MAUDUIT Ludovic.

Absents excusés : LECOURTOIS Nicole, HEUGUET Cédric, TAPSOBA Désiré.

Absent : LE BIHAN Stéphane

Pouvoirs : HEUGUET Cédric donnant pouvoir à GENET Philippe, TAPSOBA Désiré pouvoir à LEGENDRE Martine.

Ordre du jour : 1/ Opération immobilière : compte de gestion 2016. 2/ Opération immobilière: compte administratif 2016. 3/ Opération immobilière: affectation du résultat 2016. 4/ Opération immobilière: vote du budget Primitif 2017. 5/ Lotissement des Ormes 6 : compte de gestion 2016. 6/ Lotissement des Ormes 6: compte administratif 2016. 7/ Lotissement des Ormes 6: vote du budget Primitif 2017. 8/ Lotissement des Ormes 19 : compte de gestion 2016 9/ Lotissement des Ormes 19: compte administratif 2016. 10/ Lotissement des Ormes 19 : vote du budget Primitif 2017. 11/ Budget communal: compte de gestion 2016. 12/ Budget communal: compte administratif 2016. 13/ Budget communal: affectation du résultat 2016. 14/ Budget communal: vote du budget Primitif 2017. 15/ Taxes directes locales : vote des taux d'imposition 2017. 16/ Subvention au centre communal d'action sociale. 17/ Vote des subventions aux associations. 18/ Salle multisports : avenant n°1 lot n°1. 19/ Salle multisports : avenant n°1 lot n°2. 20/ Salle multisports : avenant n°1 lot n°3. 21/ Salle multisports : avenant n°1 lot n°6. 22/ Salle multisports : avenant n°1 lot n°8. Questions diverses.

Le conseil municipal, après avoir désigné Florence LESAGE comme secrétaire de séance, approuve le compte-rendu du procès-verbal de la séance du 14 mars 2017.

OPERATION IMMOBILIERE : compte de gestion 2016 170404-01

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de M. Fabrice LEMAZURIER

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2016 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

- 1- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2016 au 31 décembre 2016 y compris celles relatives à la journée complémentaire;
- 2- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2016 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes;
- 3- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives;

Déclare à l'unanimité que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2016, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle, ni observation, ni réserve de sa part.

OPERATION IMMOBILIERE : compte administratif 2016 170404-02

Monsieur Fabrice LEMAZURIER, Maire, se retire.
Sous la présidence de Monsieur Marc BOURBEY,
le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte administratif de l'exercice 2016 qui laisse apparaître les résultats suivant :

- Un excédent de 520 798.47 € en section de fonctionnement.
- Un déficit de 107 283.84 € en section d'investissement.

OPERATION IMMOBILIERE : affectation du résultat 2016 170404-03

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'affecter :

- l'excédent de fonctionnement 2016 de 413 514.63 € au compte R002 en excédent de fonctionnement reporté.
- Le déficit d'investissement 2016 de 107 283.84 € au compte D001 en déficit d'investissement reporté.

OPERATION IMMOBILIERE : vote du budget Primitif 2017 170404-04

Le conseil municipal adopte à l'unanimité le budget primitif de l'exercice 2017 qui s'équilibre en recettes et en dépenses :

- à la somme de 566 214.00 € en section de fonctionnement
- à la somme de 275 284.00 € en section d'investissement.

LOTISSEMENT DES ORMES 6 : compte de gestion 2016 170404-05

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de M. Fabrice LEMAZURIER

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2016 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015, celui de tous les titres de recettes émis et celui

de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

- 1- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2016 au 31 décembre 2016 y compris celles relatives à la journée complémentaire;
- 2- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2016 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes;
- 3- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives;

Déclare à l'unanimité que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2016, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle, ni observation, ni réserve de sa part.

LOTISSEMENT DES ORMES 6: compte administratif 2016 170404-06

Monsieur Fabrice LEMAZURIER, Maire, se retire.
Sous la présidence de Monsieur Marc BOURBEY,
le Conseil Municipal approuve, par 25 voix « pour » et 1 abstention, le compte administratif de l'exercice 2016 qui laisse apparaître les résultats suivant :

- Un déficit de 34 649.68 € en section d'investissement.
- Un excédent de 91 396.33 € en section de fonctionnement

LOTISSEMENT DES ORMES 6: vote du budget Primitif 2017 170404-07

Le conseil municipal adopte à l'unanimité le budget primitif de l'exercice 2017 :

- En équilibre en section de fonctionnement recettes et en dépenses à la somme de 176 853.00 €.
- En équilibre en recettes et en dépenses en section d'investissement à la somme de 69 300.00 €.

LOTISSEMENT DES ORMES 19 : compte de gestion 2016 170404-08

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de M. Fabrice LEMAZURIER

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2016 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

- 1- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2016 au 31 décembre 2016 y compris celles relatives à la journée complémentaire;
- 2- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2016 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes;
- 3- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives;

Déclare à l'unanimité que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2016, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle, ni observation, ni réserve de sa part.

LOTISSEMENT DES ORMES 19: compte administratif 2016 170404-09

Monsieur Fabrice LEMAZURIER, Maire, se retire.
Sous la présidence de Monsieur Marc BOURBEY,
le Conseil Municipal approuve, par 25 voix « pour » et 1 abstention, le compte administratif de l'exercice 2016 qui laisse apparaître les résultats suivants :

- Un déficit de 216 184.10 € en section d'investissement.
- Un excédent de 78 077.58 € en section de fonctionnement

LOTISSEMENT DES ORMES 19 : vote du budget Primitif 2017 170404-10

Le conseil municipal adopte, par 26 voix « pour » et 1 voix « contre », pour le budget primitif de l'exercice 2017

- qui s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de 462 744.00 € en section de fonctionnement.
- En suréquilibre à la somme de 462 743.00 € en recettes et à la somme de 432 370.00 € en dépenses en section d'investissement.

BUDGET COMMUNAL: compte de gestion 2016 170404-11

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de M. Fabrice LEMAZURIER

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2016 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

- 1- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2016 au 31 décembre 2016 y compris celles relatives à la journée complémentaire;
- 2- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2016 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes;
- 3- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives;

Déclare à l'unanimité que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2016, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle, ni observation, ni réserve de sa part.

BUDGET COMMUNAL: compte administratif 2016 170404-12

Monsieur Fabrice LEMAZURIER, Maire, se retire.
Sous la présidence de Monsieur Marc BOURBEY
le Conseil Municipal approuve, par 25 voix « pour » et 1 abstention, le compte administratif de l'exercice 2016 qui laisse apparaître les résultats suivants :

- Un excédent de 1 272 710.47 € en section de fonctionnement.
- Un déficit de 455 358.43 € en section d'investissement.

BUDGET COMMUNAL: affectation du résultat 2016 170404-13

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'affecter :

- l'excédent de fonctionnement 2016 de 817 352.04 € au compte R002 en excédent de fonctionnement reporté.
- Le déficit d'investissement 2016 de 402 371.43 € au compte D001 en déficit d'investissement reporté.

BUDGET COMMUNAL: vote du budget Primitif 2017 170404-14

Le conseil municipal adopte, par 26 voix « pour » et 1 voix « contre », le budget primitif de l'exercice 2017 qui s'équilibre en recettes et en dépenses :

- à la somme de 2 994 553.00€ en section de fonctionnement
- à la somme de 1 797 713.00 € en section d'investissement.

TAXES DIRECTES LOCALES : vote des taux d'imposition 2017. 170404-15

Vu la délibération du conseil municipal du 20 septembre 2016 adoptant le principe de l'intégration fiscale progressive des taux des taxes habitation, foncier et foncier non bâti sur la période de 12 ans,

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, de voter les taux d'imposition suivants pour 2017:

	2017	Taux moyen pondéré
Taxe d'habitation Marigny	11.46 %	11.30 %
Taxe d'habitation Lozon	9.71 %	
Foncier Bâti Marigny	20.27 %	19.85 %
Foncier Bâti Lozon	14.09 %	
Foncier Non Bâti Marigny	41.64 %	38.73 %
Foncier Non Bâti Lozon	34.88 %	

SUBVENTION AU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE 170404-16

Le conseil municipal adopte à l'unanimité la subvention au Centre Communal d'Action Sociale de 4 000 €.

VOTE DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 170404-17

Le conseil municipal vote à l'unanimité les subventions suivantes pour l'année 2017 :

Amicale des pompiers	342.00 €
Amis de l'Espérance	260.00 €
Associations Anciens Combattants Marigny	108.00 €
Associations Anciens Combattants Lozon	190.00 €
Association des donneurs de sang	46.00 €

Association Lyre Marignaise	1 500.00 €
Association Marigny je T'aime	226.00 €
Association Bibliothèque de Marigny	2 630.00 €
Amitié lozonnaise	220.00 €
Comité des fêtes Marigny	418.00 €
Comité des fêtes Lozon	190.00 €
Prévention routière	72.00 €
Tarentelle	108.00 €
UCAM	118.00 €
Secours Catholique	100.00 €
Association Fil d' Argent	910.00 €
Balimaya	344.00 €
Association des parents d'élèves école JB	544.00 €
Association des parents d'élèves des Marais	110.00 €
Association de Croix de guerre et valeur militaire	30.00 €
Panier solidaire	3 349.00 €
Jardins familiaux	100.00 €
Société de Chasse Lozon-le Mesnil Vigot	190.00 €
TOTAL :	12 105.00 €

Le conseil municipal pourra adopter l'octroi de subvention en cours d'année dans le cadre d'événement ponctuel.

SALLE MULTISPORTS : AVENANT N°1 LOT N°1 170404-18

Le conseil municipal,
Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,
Vu le code des marchés publics,
Considérant que les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal 2017 de la commune,

Après en avoir délibéré, décide à l'unanimité

- de conclure l'avenant ci-après détaillé avec l'entreprise DUVAL de COUTANCES dans le cadre des travaux relatifs à l'opération de la salle multisports :

. Lot n°01 : VRD

Attributaire : Entreprise DUVAL – ZA Auberge de la Mare – 50202 COUTANCES

Marché initial : 47 506.69 € HT

Avenant n° 1 : - 2 735.32 € HT

Nouveau montant du marché : 44 771.37 € HT

Objet : la dépose du plafond extérieur, modification des bancs des vestiaires, moins-value pour percement béton banché, moins-value pour tranchée gaz.

- d'autoriser le maire à signer l'avenant considéré ainsi que tous documents s'y rapportant pour son exécution.

SALLE MULTISPORTS : AVENANT N°1 LOT N°2 170404-19

Le conseil municipal,
Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,
Vu le code des marchés publics,
Considérant que les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal 2017 de la commune,

Après en avoir délibéré, décide à l'unanimité

- de conclure l'avenant ci-après détaillé avec l'entreprise LECARDONNEL de CARANTILLY dans le cadre des travaux relatifs à l'opération de la salle multisports :

. Lot n°02 : MENUISERIES ALUMINIUM - SERRURERIE

Attributaire : Entreprise LECARDONNEL– La folle Pensée – 50570 CARANTILLY

Marché initial : 28 000.00 € HT

Avenant n° 1 : - 2 996.04 € HT

Nouveau montant du marché : 25 003.96 € HT

Objet : remplacement du garde-corps par une barre de danse, modification porte rangement.

- d'autoriser le maire à signer l'avenant considéré ainsi que tous documents s'y rapportant pour son exécution.

**SALLE MULTISPORTS : AVENANT N°1 LOT N°3
170404-20**

Le conseil municipal,
Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,
Vu le code des marchés publics,
Vu l'avis favorable de la commission d'appel d'offre,
Considérant que les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal 2017 de la commune,

Après en avoir délibéré, décide à l'unanimité

- de conclure l'avenant ci-après détaillé avec l'entreprise ORQUIN de SAINT-LO dans le cadre des travaux relatifs à l'opération de la salle multisports :

. Lot n°03 : MENUISERIES INTERIEURES – PLATRERIE - ISOLATION

Attributaire : Entreprise ORQUIN– 76 Rue guillaume Michel – 50570 SAINT-LO

Marché initial : 40 203.20 € HT

Avenant n° 1 : + 5 901.51 € HT

Nouveau montant du marché : 46 104.71 € HT

Objet : remplacement du garde-corps par une barre de danse, diminution épaisseur isolant des doublages avec chassis, plus-value des bancs vestiaires, suppression des plinthes autour du tatamis, moins-value des cylindres, modification porte rangement 2, alcove circulation, modification séparations urinoirs, modification patères, modification signalétiques.

- d'autoriser le maire à signer l'avenant considéré ainsi que tous documents s'y rapportant pour son exécution.

SALLE MULTISPORTS : AVENANT N°1 LOT N°6 170404-21

Le conseil municipal,
Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,
Vu le code des marchés publics,
Considérant que les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal 2017 de la commune,

Après en avoir délibéré, décide à l'unanimité

- de conclure l'avenant ci-après détaillé avec l'entreprise BOURGET-MARQUE de NICORPS dans le cadre des travaux relatifs à l'opération de la salle multisports :

. Lot n°06 : PEINTURE – SOLS SOUPLES

Attributaire : Entreprise BOURGET-MARQUE– 2 rue de la Moinnerie – 50200 NICORPS

Marché initial : 14 569.91 € HT

Avenant n° 1 : - 27.82 € HT

Nouveau montant du marché : 14 542.09 € HT

Objet : remplacement du garde-corps par une barre de danse, bancs vestiaires, mise au point tatamis, modification porte rangement 2, lasure béton sur mur de refend banché et poteau, suppression peinture porte grillagée rangement 1.

- d'autoriser le maire à signer l'avenant considéré ainsi que tous documents s'y rapportant pour son exécution.

SALLE MULTISPORTS : AVENANT N°1 LOT N°8 170404-22

Le conseil municipal,
Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,
Vu le code des marchés publics,
Considérant que les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal 2017 de la commune,

Après en avoir délibéré, décide à l'unanimité

- de conclure l'avenant ci-après détaillé avec l'entreprise CEME-GUERIN de SAINT-LO dans le cadre des travaux relatifs à l'opération de la salle multisports :

. Lot n°08 : PLOMBERIE – CHAUFFAGE - VENTILATION

Attributaire : Entreprise CEME-GUERIN – 491 rue Léon Jouhaux – ZI la Capelle – 50002 SAINT-LO

Marché initial : 57 228.08 € HT

Avenant n° 1 : + 770.54 € HT

Nouveau montant du marché : 57 998.62 € HT

Objet : Remplacement des radiateurs standards par des radiateurs décoratifs.

- d'autoriser le maire à signer l'avenant considéré ainsi que tous documents s'y rapportant pour son exécution.

Questions diverses

- prochain conseil municipal : 16 mai à 20h30
- mairie de Marigny fermée le lundi 10/04 après-midi